



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél : 03 21 61 30 80

A 2026-289

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

80-ème Grand Prix d'Isbergues

**Règlementation du stationnement des parkings des complexes sportifs Jean Jaurès, Emile Basly
et rue de la Sablière / du samedi 19 et le dimanche 20 septembre 2026**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R411-29 à 32 du Code de la Route,

CONSIDÉRANT qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents réglementer la circulation, le stationnement et le parage des véhicules à l'occasion du 80ème Grand Prix d'Isbergues du 20 septembre 2026.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules, autres que ceux des organisateurs sera interdit sur les parkings des complexes sportifs Jean Jaurès et Emile Basly et rue de la Sablière du samedi 19 septembre à 8H au dimanche 20 septembre 2026 à 20H

Article 2 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **08 JUIL. 2026**

Publié le **08 JUIL. 2026**

Le Maire,

David THELLIER

